

LA VIE DE L'AGADÉMIE DE DUON

COVID PARTOUT, JUSTICE SOCIALE **NULLE PART!**



EDITO

La rentrée sera malheureusement à nouveau marquée par la crise sanitaire ainsi que sa gestion désastreuse par les autorités de l'Éducation Nationale. En rupture avec le discours officiel du ministre Blanquer qui tend à faire de la crise de la Covid un évènement décontextualisé, nous affirmons son caractère social et historique. L'apparition et la propagation de la Covid ont été favorisées par l'existence d'un système économique ne répondant qu'à la recherche et l'accumulation du profit. C'est bien cette politique, menée par des gouvernements

successifs, qui a conduit à la casse des services publics et de l'appareil industriel.

Contrairement à la communication officielle très positive du ministre Blanquer, l'année scolaire 2020-2021 aura été fortement perturbée et l'École a beaucoup souffert. La scolarité des élèves et les conditions de l'ensemble des personnels se sont dégradées sous la lourdeur de protocoles inaudibles et de préconisations pédagogiques irréalistes.

Face à la situation, un plan d'urgence pour l'École était plus que jamais nécessaire en cette rentrée, comme la CGT Éduc'action le demandait depuis des mois. Il n'en est rien! Aucun plan de titularisation ni aucune création de postes supplémentaires n'ont été actés, ce qui aurait pourtant permis d'aborder la reprise plus sereinement.

Le ministre communique également abondamment sur la revalorisation des salaires qu'il porterait pour l'ensemble des personnels. Le détail des «augmentations» prévues révèle effectivement quelques primes mais ces prétendues hausses de salaire ne vont concerner au final qu'une minorité des personnels. Concernant les AESH, si la mobilisation collective des personnels a permis d'obtenir enfin la mise en place d'une grille indiciaire, elle restera insuffisante pour répondre au besoin de revalorisation et de reconnaissance de ces personnels.

Sortons de la seule question sanitaire dans laquelle on veut nous enfermer. Profitons de ce mois de septembre pour reprendre la main et exprimer nos justes revendications. Sur nos lieux de travail, avec l'ensemble des personnels, construisons et organisons collectivement les mobilisations à venir : dans l'Éducation Nationale le 23 septembre sur la guestion des salaires et des conditions de travail, mais avec la perspective aussi d'une journée interprofessionnelle le 05 octobre !

J. RAILLARD

N° 141

Sommaire

Page 1: Édito Page 5 : Affiche de rentrée

Page 2: Revalorisations Page 3 : Grille AESH / Recours Page 7 : Classes sécurité défense

Page 4 : Affiche de rentrée

Page 8: Formations

Page 6: Enseignant.es et handicap

Sept. 2021 Déposé le 16-09-21 La vie de l'académie **UASEN CGT EDUC'ACTION** 2 rue du parc

71100 Chalon sur Saône Site: ww.cgteducdijon.org E-mail: dijon@cgteduc.fr

N°CPPAP 0122 S 07066 Dir. Publ. : J. Raillard Imprimé par nos soins Bimestriel prix 1€





LES REVALORISATIONS SELON BLANQUER...

Juste avant la rentrée scolaire et à l'issue d'une partie du Grenelle de l'éducation, le ministre Jean-Michel Blanquer a communiqué sur des hausses de rémunération qu'il a été jusqu'à qualifier de « hausses d'historiques »! Pour ce qui est des enseignant.es, CPE et Psy-EN, cette hausse se fait essentiellement par le biais d'une prime d'attractivité.

Elle ne concerne pas plus de 40 % des personnels en ne s'appliquant pas au-delà de l'échelon 9 et est comprise entre 57€ net par mois, pour l'échelon 2, à 28€ net par mois pour l'échelon 9 (théoriquement on sort de l'échelon 9 après 22 ans de carrière!) pour les titulaires. Pour les contractuel.les, une augmentation de 20€ net/mois (quelque soit l'échelon) est prévue. Cette pseudo revalorisation salariale est très insuffisante, mais а aussi pour conséquence, « écrasement » un progression de la rémunération. Cela rend la rémunération de moins en moins dépendante de la valeur du point d'indice et de la grille indiciaire.

Pour maintenir un pouvoir d'achat décent, les personnels qui le peuvent sont de plus en plus contraints

d'accepter des missions allant au-delà de ce que leur statut leur impose (HS et PP dans second degré, éducation prioritaire, projets divers et variés...).

Allan BARIE

C'est un peu comme si la rémunération était composée d'une part fixe et d'une part variable

en fonction des résultats, c'est une attaque à la fonction de carrière pour y substituer une fonction publique de missions. De plus les métiers les plus féminisés sont ceux qui « offrent » le moins de possibilités de missions supplémentaires. L'égalité Femmes/Hommes ne va pas s'arranger par ce biais...

Inévitablement les agents vont se retrouver en concurrence entre eux pour la rémunération, comme si cela améliorait le service public d'éducation...

Face à cette nouvelle dérive néo libérale, la CGT Éduc'action revendique un véritable plan d'urgence pour l'École, avec une augmentation de 400€ pour tous les personnels et une augmentation de la valeur du point d'indice.

J-F. PETIT

NOUVELLE GRILLE DE SALAIRE POUR LES AESH : ENCORE DES MIETTES!

Chaque fois que nous en avons l'occasion, la CGT Éduc'action dénonce la faiblesse des rémunérations des AESH et l'absence d'évolution de leur salaire.



Fin août, le ministère de l'Éducation Nationale a publié une nouvelle grille salariale pour les AESH. Certains crient à la victoire, pourtant, on est loin du chemin vers un salaire décent.

Le premier échelon commence à l'indice 335 et sera utilisé pour calculer la

paye lors de l'embauche en CDD.



Au 2eme CDD de 3 ans, on applique l'indice 345, puis l'indice 355 lors d'un éventuel passage en CDI. Tous les 3 ans l'indice augmente ensuite de 10 points pour atteindre 435 au bout de 30 ans de carrière (sans que l'on sache si ce sera automatique ou conditionné à une évaluation).

Pour calculer son salaire brut, il faut multiplier l'indice par la valeur du point, qui est de 4,686025€, et bien sûr ne garder que 60% de ce montant, car les AESH sont majoritairement employé·es à ce taux dans notre académie.

Le salaire brut de début de carrière sera donc de 942€ (754€ net environ) avec une augmentation de 32€ (26€ net environ) tous les 3 ans.

La bonne nouvelle est que tous tes les AESH devraient être reclassé.es au bon

indice d'ici à la fin de l'année. Un•e AESH en CDI à l'indice 334 actuellement passera à l'indice 355 et gagnera ainsi 59€ brut de plus par mois (soit 47€ net de plus).

Mais le tableau n'est pas si rose si on regarde un peu plus loin que les chiffres bruts.

Même si gouvernement a annoncé qu'il n'avait pas l'intention d'augmenter le SMIC plus que le montant de l'inflation, avec une prévision de l'INSEE d'une inflation à 1,2% pour 2021, on peut déjà estimer que le premier échelon de cette nouvelle grille sera caduc dès janvier prochain. La nouvelle grille souffre des mêmes défauts qui ont conduit à l'abandon de

l'ancienne dont les premiers échelons étaient régulièrement rattrapés par le SMIC.

Une fois les montants mis en perspective, c'est donc une stagnation du niveau de vie qui est inscrite dans cette nouvelle grille. Seule une mobilisation massive des AESH pourra améliorer leur sort, car sinon ils elles devront continuer de se contenter des miettes que le ministre voudra bien leur accorder.

Pour l'augmentation de la valeur du point d'indice avec tou tes les fonctionnaires, pour la hausse du salaire aux cotés de tou tes les

salarié es, la lutte des AESH doit s'inscrire dans les journées de grève et de manifestation du 23 septembre, du 5 octobre et à chaque fois qu'ils elles auront l'occasion de faire entendre leur leurs voix et revendications.

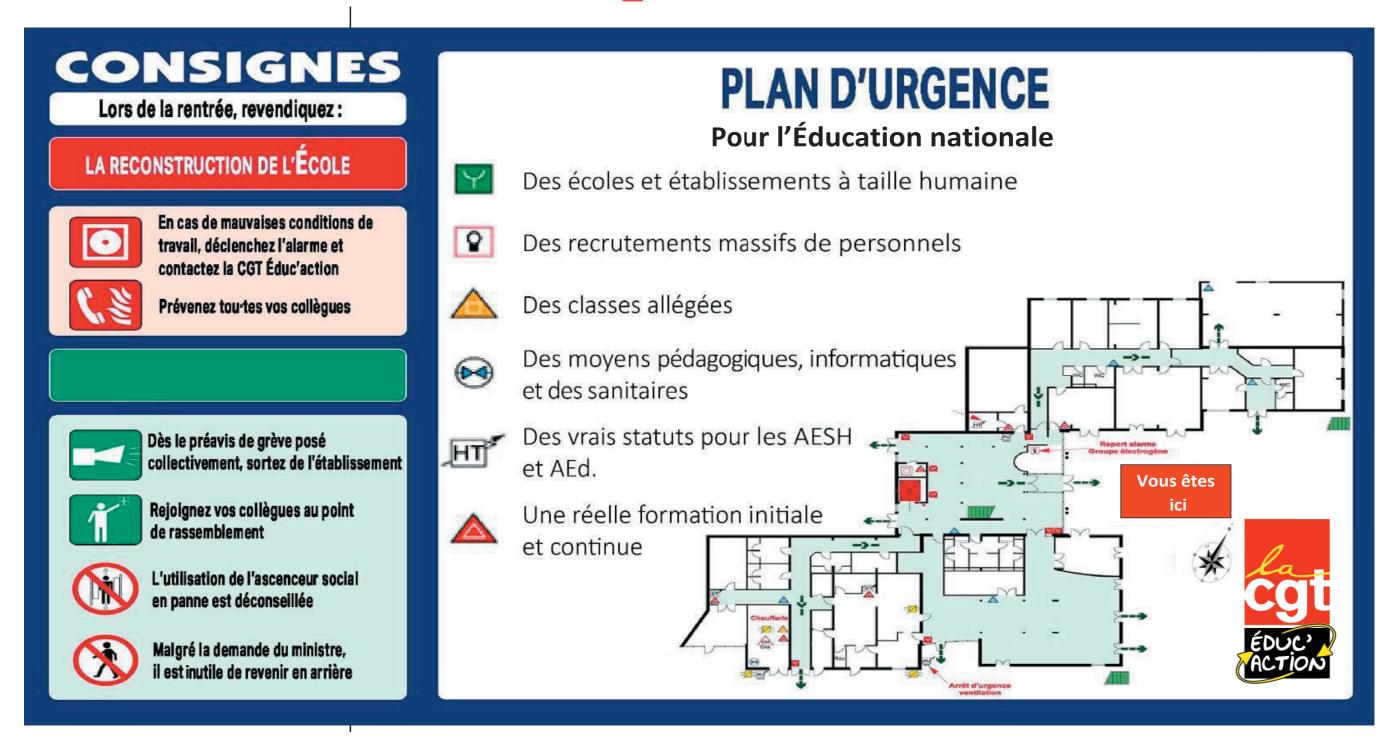


C. BERNIZET

LA STRATÉGIE DU RECOURS

Avec la mise en place de la loi « de transformation de la fonction publique » le gouvernement Macron a profondément modifié la gestion de la carrière des personnels. En mettant fin au contrôle des organisations syndicales sur la gestion des carrières des personnels le gouvernement accentue la mise au pas des fonctionnaires et fait le choix du « fait du prince » plutôt que celui de la transparence.





Toutes et tous en grève le 23 septembre 2021 dans le secteur de l'éducation et le 5 octobre avec l'interprofessionnelle

À AFFICHER

À AFFICHEF



En juillet dernier la CGT Educ'action a représenté de nombreux collègues qui demandaient une révision d'affectation lors de la phase de recours du mouvement intra. Mais à l'intra, l'amélioration ne peut être que provisoire, car même en cas d'erreur et d'injustice, manifeste, les autres décisions prises pour les mutations ne sont pas remises en cause (personne ne sera « démutter » et de

fait les postes qui ont été attribués, même à tort, ne sont plus disponibles). Faute de postes disponibles et malgré un avis favorable obtenu en commission de recours, certain es

enseignant es n'ont pu obtenir d'affectation

satisfaisante pour la rentrée. Néanmoins, les personnels ne doivent pas hésiter à exercer leur droit au recours car cela peut permettre de trouver une solution, certes temporaire, aux difficultés personnelles et/ou familiale des agents.

Le recours est un acte administratif technique et il nécessite le soutien et l'aide des élu·es pour être formulé. Durant cette année scolaire les élu·es CGT Educ'action sont disponibles pour vous accompagner dans vos démarches avec l'administration et vos recours.

D. MUSART

ENSEIGNANT-ES EN SITUATION DE HANDICAP : TRAVAILLE ET SOUFFRE EN SILENCE !

Quand on parle loi du 11 février 2005, on voit tout de suite les AESH et les élèves handicapés dans nos effectifs de classe. Ce

qu'on sait moins c'est qu'elle concerne aussi les collègues handicapés de nos bahuts. Le droit à la compensation concerne tous les travailleurs et travailleuses.

 Le droit à compensation : il vise à permettre à la personne handicapée de faire face aux conséquences de son handicap dans sa vie quotidienne, en

UVREZ. LA!

prenant en compte ses besoins, ses attentes et ses choix de vie, exprimés dans son « projet de vie ».

• La prestation de compensation du handicap (PCH) qui englobe des aides de toute fonction nature en besoins et du « projet de de la personne handicapée, sans conditions

de ressources. À noter que cette prestation n'est pas attribuée par l'Assurance Maladie.

 La maison départementale des personnes handicapées (MDPH): lieu d'information et d'accompagnement, elle possède une équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins des personnes handicapées. Elle reçoit toutes les demandes de droits ou prestations qui relèvent de la CDAPH, notamment l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

À noter que l'AAH est attribuée par la caisse d'allocations familiales (CAF). Renseignezvous auprès d'elle ou de la MDPH pour en bénéficier.

La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) - en



remplacement de la Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel (Cotorep) évalue le degré d'incapacité et accorde la carte d'invalidité.

Dans la réalité, c'est plus compliqué. La DASEN peut donner un allègement de service renouvelable malheureusement mais provisoire. C'est comme cela qu'on peut vous octroyer un allègement de service pendant 9 ans et sans aucune raison, émettre un avis défavorable sous prétexte de vouloir en faire bénéficier d'autres personnels handicapés ou malades (d'ailleurs il ne semble pas y avoir de distinction dans l'enveloppe budgétaire alloué à cette mesure). La loi de 2005 parle de « projet de vie » de la personne handicapée. Mais quel projet quand vous n'êtes pas sûr de garder jusqu'à la fin de la carrière ses conditions de travail? A la place, la DSDEN propose un temps partiel de droit de 75 % ajoutant à la difficulté du handicap au quotidien, la précarité. Tu n'as pas de chance, tu es handicapé et en plus tu vas gagner moins. Libre à toi de chercher d'autres sources de financement. Le droit à la compensation reste à conquérir car dans les faits, les moyens mis ne sont pas à la hauteur des besoins des personnes handicapées au quotidien.

G. CHANAT

CLASSE DÉFENSE ET SÉCURITÉ GLOBALE : ENCADRER ET EMBRIGADER

Le 27 mai dernier, J-M Blanquer et Florence Parly venaient visiter le collège du Chapitre à Chenôve pour promouvoir le dispositif de Classe défense et sécurité globale (CDSG), dispositif mis en place en 2009 à destination de publics en difficulté.

Faire entrer l'Armée à l'École répondrait à plusieurs objectifs : contribuer à la cohésion nationale, promouvoir l'esprit de défense et garantir l'attractivité des métiers des armées (site Ministère des armées, page CDSG). Sous couvert de porter les valeurs de la République

et d'aider à la formation de citoyen-nes, il est donc permis à l'Armée de venir recruter directement dans les écoles et d'encadrer les élèves à travers les classes « cadets de la sécurité civile ».

Pour séduire la jeunesse, on fait alors dans le spectaculaire : à la base navale de Toulon, les élèves ont pu visiter un sous-marin nucléaire d'attaque, à Dijon la patrouille de France a survolé le collège du Chapitre...

Quelques questions cependant: Face au constat d'une École inégalitaire, sélective et qui manque de moyens, ne serait-il pas dans les priorités du ministère de la réformer en coopération avec les partenaires sociaux qui eux, ne manquent pas d'idées? Ne serait-ce pas plus logique, dans les établissements jugés « difficiles », de faire appel à des personnels de l'Éducation nationale (autant dire d'embaucher) plutôt que de faire appel à des militaires ? N'y-a-t-il pas contradiction entre les idées de l'armée ou qui entourent l'armée et les valeurs que l'École porte (le pacifisme par exemple)?



Cette décision de militariser l'École est purement politique, bien sûr. On aurait tout aussi bien pu imaginer des « classes de défense climatique »... Mais c'est moins efficace pour embrigader.

Aujourd'hui, six établissements de Côted'or ont signé ce partenariat et le dispositif a de beaux jours devant lui : en mars dernier, le plan Ambition Armées-Jeunesse prévoyait notamment de renforcer ces classes « avec leur généralisation dans tous les départements et un doublement du nombre de classes » (site France 3 BFC, article du 27/05).

V. RICHARD-ANDRIEU

LA FORMATION SYNDICALE: UN DROIT!



Venez vous informer!

La formation est un droit, qui ne s'use que si l'on ne s'en sert pas. Douze jours par an sont disponibles pour tout es les salarié es pour être informé es sur leurs droits.

L'ambition de la CGT Educ'action est aussi de donner à ses adhérent es et sympathisant es les éléments qui leur permettent :

* de trouver les premières réponses aux questions immédiates

qu'ils elles se posent : c'est quoi la CGT ? Comment ça marche ? Quel rôle puis-je avoir dans mon syndicat ? Comment fonctionne-t-il ? Quels sont ses moyens ? Quels sont les droits et les acquis des salarié es ?

- * de se faire une opinion sur tous les sujets et tous les enjeux de la vie sociale et économique, sur les droits et acquis des salarié·es,
- * d'être partie prenante de la vie de leur organisation syndicale, d'y prendre toute leur place et d'y assumer des responsabilités.

Les formations et stages syndicaux sont des moments privilégiés de débat qui permettent l'enrichissement de chacun e par l'échange de savoirs, d'idées, de pratiques syndicales.

Pour cette année 2021-2022 :

- 16 décembre 2021 : Militer dans son établissement
- **Semaine du 17 janvier 2022** : Accueil des nouveaux et nouvelles syndiqué·es
- **08 février 2022** : Journée d'étude sur la voie professionnelle
- **Semaine du 21 mars 2022** : Gagner l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes
- Mai 2022 : Santé et conditions de travail

Plus d'informations dans notre numéro spécial à venir...

S. GAUDILLÈRE

UASEN-CGT EDUC'ACTION 2 rue du parc 71100 Chalon sur Saône Tél.: 03 85 46 09 07 E-mail: dijon@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 21 Bourse du Travail 17 rue Transvaal 21000 Dijon Tél.: 03 80 37 14 08 E-mail: <u>21@cgteduc.fr</u>

SDEN-CGT EDUC'ACTION 58 2 Bd Pierre de Coubertin 58000 Nevers Tél.: 03 86 50 67 85 E-mail: 58@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 71 2 rue du Parc 71100 Chalon sur Saône Tél.: 03 85 46 09 07 E-mail: 71@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 89 Avenue Molière - BP 247 89306 JOIGNY Cedex Tél : 07 81 38 25 28 E-mail : <u>89@cgteduc.fr</u>

Notre Site:

www.cgteducdijon.org

Notre Facebook:

CGT Educ'Action Académie de Dijon : non à la casse de l'Ecole

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer aux adresses indiquées ci-dessus		
Je souhaite :	□ me syndiquer	prendre contact
Nom :	Prénom :	
Adresse personnelle :		
Discipline :	Grade ou corps :	Echelon :



